

Projet « Faciliter l'accès au permis de conduire pour personnes en situation d'illettrisme »

RAPPORT FINAL

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| L'essentiel en bref | 3 |
| Introduction | 4 |
| 1. Objectifs du projet..... | 4 |
| 2. Rôles des différents acteurs | 4 |
| 3. Structure du présent rapport | 5 |
| I. Personnes en situation d'illettrisme : accès au permis de conduire | 7 |
| 1. Démarches administratives..... | 7 |
| 2. Examen théorique | 7 |
| A. Difficultés particulières des personnes en situation d'illettrisme | 8 |
| B. Coûts..... | 9 |
| C. Collaboration avec l'ASA..... | 9 |
| II. Service des autos : accès à l'examen théorique accompagné | 10 |
| 1. Informations générales | 10 |
| 2. Résultats par canton | 11 |
| A. Jura..... | 11 |
| B. Valais | 13 |
| C. Fribourg..... | 15 |
| D. Neuchâtel..... | 17 |
| E. Genève | 19 |
| F. Vaud..... | 22 |
| 3. Conclusion concernant les cantons..... | 25 |
| III. Moniteurs : sensibilisation et collaboration..... | 26 |
| 1. Sensibilisation des moniteurs..... | 26 |
| 2. Conclusions du sondage dans les différents cantons..... | 26 |
| 3. Visite d'un cours de théorie commentée | 27 |
| 4. Nouveaux concepts de collaboration avec les moniteurs | 28 |
| 5. Information aux moniteurs (accès théorie orale, collaborations,...)..... | 30 |
| IV. Formateurs Lire et Ecrire | 31 |
| 1. Document de référence pour le permis de conduire | 31 |
| 2. Ressources pédagogiques..... | 31 |

| | |
|---|-----------|
| 3. Liste et présentation des documents mis à disposition des formateurs et des apprenants..... | 32 |
| A. Mon guide de permis de conduire | 32 |
| B. Vocabulaire du permis de conduire | 32 |
| C. Questions de la théorie du permis | 32 |
| D. Compréhension écrite de diverses formulations revenant souvent dans les questions..... | 33 |
| E. Se repérer dans l'espace pour le permis de conduire..... | 33 |
| F. Présentation et analyse de différents logiciels et sites internet | 33 |
| V. Perspectives | 34 |
| 1. Cours spécifiques « Préparation du permis de conduire » à l'attention des adultes en situation d'illettrisme | 34 |
| 2. Collaboration avec les Services des automobiles..... | 34 |
| 3. Collaborations avec les moniteurs..... | 34 |
| 4. Outils pédagogiques pour les formatrices | 34 |
| 5. Feedback et veille stratégique..... | 35 |
| Conclusion générale | 36 |
| Liens et références | 39 |

L'essentiel en bref

Le projet « Faciliter l'accès au permis de conduire pour les adultes en situation d'illettrisme » s'est articulé autour des différents acteurs impliqués dans la réussite du permis de conduire. La mobilité est un élément d'intégration socioprofessionnelle particulièrement important pour ces adultes souvent peu qualifiés. 18% des participants aux cours Lire et Ecrire affirment que passer le permis est l'un de leurs objectifs.

Les principaux obstacles rencontrés par les candidats ont été recensés. Ils se situent aussi bien dans les démarches administratives à effectuer que dans les difficultés liées à l'examen théorique. Cet examen nécessite des compétences que les adultes en situation d'illettrisme ont souvent besoin de développer ou d'améliorer : la lecture et la compréhension de questions complexes, la maîtrise d'un vocabulaire spécifique, la mémorisation des règles du code de la route, le raisonnement logique et l'interprétation de schémas ou de photos représentant des situations de la circulation routière.

L'examen théorique se déroule toujours sur un ordinateur ou une tablette. Grâce aux négociations menées, les candidats en difficulté avec la lecture peuvent désormais bénéficier d'une durée prolongée de l'examen dans plusieurs cantons. Les procédures d'inscription à l'examen accompagné d'un expert qui lit et reformule les questions ont été simplifiées. Elles varient cependant encore d'un canton à l'autre. Dans deux cantons (Jura et Valais), les moniteurs peuvent procéder à l'inscription. Dans les autres cantons romands, Lire et Ecrire est désormais autorisée à délivrer des attestations aux candidats en situation d'illettrisme. Elles donnent accès à l'examen théorique accompagné. A Genève, la procédure sera désormais gratuite pour les candidats et, selon l'évaluation du Service cantonal des véhicules, elle permettra à la section locale d'entrer en contact et de proposer les cours Lire et Ecrire à environ trois personnes par semaine.

Le sondage auprès des moniteurs a montré que les cours collectifs de théorie commentée sont de plus en plus remplacés par des logiciels d'entraînement. Ceux-ci s'avèrent cependant trop difficiles pour le public adulte en situation d'illettrisme. Une formatrice Lire et Ecrire, accompagnée d'un apprenant, a visité l'un des rares cours de théorie subsistant en Suisse romande. La visite a mis en évidence qu'un tel cours n'est pas non plus adapté au public en grande difficulté avec l'écrit. De nouvelles formes de collaboration avec les moniteurs ont donc dû être esquissées. Elles seront mises en œuvre par quelques sections romandes de Lire et Ecrire dans les mois à venir. Par ailleurs, la sensibilisation dans la formation de base des moniteurs, initiée au cours de ce projet, va être poursuivie à l'avenir. Le module « Reconnaître et aborder l'illettrisme » va être proposé au programme de la formation continue des moniteurs dès 2017.

Un document de référence à l'attention des formatrices permet de connaître les démarches nécessaires et les ressources existantes pour accompagner efficacement un apprenant vers le permis de conduire. Par ailleurs, de nombreux scénarii pédagogiques et exemples d'exercices en relation avec le permis de conduire ont pu être développés dans le cadre du projet. Ils se trouvent sur la plateforme informatique Ilias.

Quelques tâches restent encore à effectuer dans les mois à venir pour finaliser et pérenniser le projet. L'organisation des cours spécifiques préparant à l'examen théorique sera accompagnée par des mesures de soutien. Un système de feedback et de veille stratégique a été mis en place pour détecter les changements de procédure afin de pouvoir les intégrer dans les différents documents de référence.

Introduction

1. Objectifs du projet

L'objectif général du projet est de faciliter l'accès au permis de conduire pour les adultes en situation d'illettrisme.

Les objectifs spécifiques sont les suivants

1. Obtenir une vue d'ensemble des conditions d'accès au permis de conduire pour adultes en situation d'illettrisme dans les différents cantons suisses
2. Sensibiliser les moniteurs d'auto-école à la problématique de l'illettrisme, créer des collaborations et un réseau de partenaires
3. Mettre à disposition des formateurs des cours Lire et Ecrire des informations et des ressources pédagogiques pertinentes pour accompagner les apprenants dans leur démarche d'obtention du permis de conduire
4. Négocier les conditions d'accès facilitées pour l'examen « accompagné » avec les services cantonaux de la circulation
5. Collaborer avec l'ASA (Association des services des automobiles) en vue de la simplification du langage des questions posées lors de l'examen théorique pour l'obtention du permis de conduire

2. Rôles des différents acteurs

Selon nos enquêtes internes, 18% des apprenants inscrits à Lire et Ecrire déclarent qu'ils veulent passer leur permis de conduire. Plusieurs acteurs gravitent autour d'un tel projet.

1. Le candidat au permis de conduire

Il doit effectuer un certain nombre de démarches administratives incontournables, ces démarches ne sont pas évidentes pour une personne en situation d'illettrisme (ch. I.1). Ensuite, il doit acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir l'examen théorique, puis l'examen pratique. S'il a besoin d'un examen théorique accompagné, il doit suivre la procédure requise dans son canton.

2. Le moniteur d'auto-école

Le rôle du moniteur reste identique à celui qu'il a auprès des candidats qui ne sont pas en situation d'illettrisme : il donne des cours de théorie collectifs ou privés. Certains moniteurs acceptent que le candidat soit accompagné par une tierce personne. Leur cadre de travail a beaucoup évolué ces dernières années et, selon le sondage que nous avons effectué, seule une très petite minorité d'entre eux propose encore des cours collectifs de théorie commentée. Les résultats quantitatifs du sondage figurent par canton (ch. II) et les résultats qualitatifs sont regroupés dans une synthèse (ch. III.2).

3. L'expert du Service des automobiles

Les candidats qui rencontrent d'importantes difficultés en lecture ont la possibilité de passer leur examen accompagné par un expert du Service des automobiles. Pendant cet examen, l'expert lit les questions et les réponses au candidat. Il peut reformuler la question si le candidat ne la comprend pas. Il va de soi qu'il n'explique pas les règles de la circulation, ni ne donne les réponses. La manière d'accompagner l'examen théorique

peut différer d'une personne à l'autre et d'un canton à l'autre. Dans tous les cas, l'examen accompagné se déroule derrière un ordinateur ou sur une tablette avec le même logiciel et les mêmes questions que pour les candidats qui passent leur examen de façon autonome. Il n'y a plus de maquettes à disposition comme cela était le cas par le passé, les compétences d'abstraction requises sont donc plus élevées.

4. Le formateur Lire et Ecrire

Les cours Lire et Ecrire se déroulent en petits groupes de 5 à 8 personnes. Le formateur soutient chaque participant pour qu'il atteigne ses objectifs individuels. Dans le cas du permis de conduire, cela signifie qu'il peut soutenir la personne dans ses démarches administratives, il aide également le participant à acquérir les compétences de bases permettant de comprendre la théorie. Par exemple :

- Développer des stratégies pour lire et comprendre des questions complexes (phrases enchâssés, doubles négations).
- Mémoriser et comprendre le vocabulaire spécifique au code de la route.
- Interpréter un plan, un schéma, ou une photo sur laquelle on voit plusieurs véhicules.
- S'entraîner aux conditions d'examen avec un CD-ROM.

Jusqu'à ce jour, Lire et Ecrire a toujours veillé à ne pas faire concurrence aux cours donnés par les moniteurs. Ce rôle devra évoluer. En effet, la majorité des moniteurs ne donnent plus de cours collectifs de théorie. La collaboration entre Lire et Ecrire et les moniteurs ne peut plus se réduire à envoyer des apprenants Lire et Ecrire dans un cours de théorie dès qu'ils ont acquis les compétences de base nécessaires.

Par ailleurs, l'Association Lire et Ecrire met des outils pédagogiques à disposition de ses formateurs ; au cours de ce projet, de nouveaux outils ont été créés spécifiquement en lien avec la théorie du permis de conduire (ch. IV)

5. Tierce personne

Cette personne peut être un membre de la famille ou un proche qui soutient le candidat dans son apprentissage en plus des autres acteurs. Elle peut reformuler les explications du moniteur, faire réviser les règles de la circulation, expliquer les erreurs lors de tests sur CD-ROM à domicile, etc. Son implication est informelle et variable. Il revient au candidat de trouver quelqu'un pour le soutenir en dehors de cours Lire et Ecrire et des cours donnés par les moniteurs. Cela dit, tous les acteurs s'accordent sur le fait qu'un tel soutien favorise la réussite du candidat de façon significative.

3. Structure du présent rapport

Le présent rapport est articulé autour des acteurs concernés par le projet d'une personne en situation d'illettrisme qui souhaite passer son permis de conduire. Dans le chapitre I, nous exposerons les démarches administratives à effectuer, les exigences de l'examen théorique et les difficultés des personnes en situation d'illettrisme pour réussir cet examen.

Dans le chapitre II, nous donnerons des informations générales sur le fonctionnement des cantons par rapport à l'examen théorique accompagné, puis, pour chaque canton, nous présenterons un état des lieux de la procédure d'inscription, le résultat des négociations que nous avons menées, ainsi que les résultats quantitatifs du sondage

auprès des moniteurs car la réalité de leur travail est très différente entre les cantons urbains et les cantons ruraux.

Dans le chapitre III, nous aborderons les différents moyens par lesquels nous sensibilisons et collaborons avec les moniteurs. En tenant compte du sondage que nous avons effectué auprès d'eux, nous tracerons les perspectives de nouvelles collaborations pour l'avenir.

Dans le chapitre IV, nous résumerons les outils pédagogiques mis à disposition des formateurs qui accompagnent des apprenants souhaitant passer leur permis de conduire.

Dans le chapitre V, nous tracerons les perspectives de ce projet.

Enfin, nous esquisserons une conclusion générale de ce projet.

I. Personnes en situation d'illettrisme : accès au permis de conduire

1. Démarches administratives

Actuellement, pour passer son permis de conduire de nombreuses étapes sont nécessaires. Dans l'ordre chronologique, il s'agit de :

- suivre les cours de premier secours,
- passer l'examen théorique,
- remplir et envoyer la demande du permis d'élève conducteur,
- suivre le cours de sensibilisation,
- passer l'examen pratique,
- passer les deux journées de « cours deux phases » dans les trois ans qui suivent l'examen pratique. Le « cours deux phases » porte sur les expériences de conduite (conduite écologique, gestion des risques, freinages d'urgence sur chaussée mouillée). Il s'agit d'un cours pratique se déroulant sur des circuits fermés.

Ces démarches sont compliquées pour les adultes en situation d'illettrisme. Un scénario pédagogique spécifique a été développé. Il permet aux formatrices Lire et Ecrire de bien évaluer, avec le participant qui se porte candidat au permis de conduire, le temps nécessaire à toutes les démarches, de les planifier et d'évaluer les compétences à acquérir (voir ch. IV.2)

2. Examen théorique

L'examen théorique porte sur une vaste étendue de connaissances des règles de la circulation routière. Les questions se réfèrent à la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) et à l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR). La passation de l'examen théorique est soumise à l'Ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC).

L'examen théorique se déroule sur ordinateur ou sur tablette, sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM). Parmi les réponses proposées, plusieurs peuvent être correctes. Le logiciel informatique est fourni aux cantons par l'ASA. Quatre langues sont disponibles : le français, l'allemand, l'italien et l'anglais. Certains cantons ne proposent pas l'examen en anglais.

L'ASA fournit 80% des questions (sans les réponses) à des entreprises qui développent du matériel pour se préparer à l'examen : livres, CD-ROM, logiciels et applications pour smartphone. Il peut arriver que les réponses figurant dans ce matériel soient erronées.

Les moyens à disposition des candidats pour se préparer à l'examen théorique sont :

- Des livres, en particulier « Bien conduire » édité par la FREC.
- Des CD-ROM, logiciels à télécharger et applications pour smartphone.
- Des cours collectifs ou privés donnés par les moniteurs. Les cours collectifs s'apparentent le plus souvent à l'accès d'une salle équipée d'ordinateurs munis d'un logiciel avec la présence d'un moniteur qui explique les erreurs. Il n'existe presque plus de cours où la théorie est présentée de façon structurées avant de passer à du « drill ».

Relevons que le cours de théorie n'est pas obligatoire, et qu'avec l'arrivée des moyens informatiques, les moniteurs peinent à remplir des cours, ils en donnent donc de moins en moins. La plupart des candidats se préparent à l'examen sans l'aide d'un moniteur. Ils utilisent les moyens informatiques pour s'exercer avec des examens « en blanc », sans toujours comprendre les règles de la circulation qui fondent les réponses. Les moniteurs disent qu'ils doivent de plus en plus interrompre les cours pratiques pour réexpliquer le code de la route à des candidats qui ont pourtant réussi leur examen théorique.

A. Difficultés particulières des personnes en situation d'illettrisme

Les personnes en situation d'illettrisme rencontrent des difficultés liées à leurs carences en compétences de base :

- Se renseigner sur les démarches à entreprendre peut représenter une difficulté. Cela dit, la plupart des candidats peuvent se renseigner auprès de leur entourage.
- Remplir les divers formulaires et réunir les attestations nécessaires (opticien, premiers secours, sensibilisation).
- Suivre les cours obligatoires : ces cours font l'objet d'une attestation de présence et ne font pas l'objet d'un examen. Par contre, des supports écrits sont souvent utilisés. Les personnes en situation d'illettrisme, qui ont souvent honte de leur situation, peuvent rencontrer des difficultés à poser des questions devant un groupe.
- Préparer l'examen théorique :
 - Selon leur degré de compétences, les personnes en situation d'illettrisme ne sont pas autonomes avec les moyens informatiques. Cela réduit leurs possibilités de réviser la théorie par elles-mêmes.
 - L'examen théorique demande d'acquérir et d'être capable d'utiliser un vocabulaire spécifique assez éloigné du langage courant.
 - Les questions sont parfois formulées avec une syntaxe particulièrement complexe (doubles négations, propositions similaires, phrases avec plusieurs subordonnées, etc...). Les personnes en situation d'illettrisme doivent, encore plus que les autres candidats, trouver des stratégies pour comprendre ces questions.
 - De nombreuses questions se réfèrent à un schéma ou une photo, il faut être capable de se représenter cette image dans l'espace pour y répondre.
- S'inscrire à l'examen théorique accompagné. L'inscription engendre des démarches supplémentaires, différentes selon les cantons (ch. III), par exemple :
 - Obtenir une attestation d'un moniteur d'auto-école.
 - Obtenir une attestation d'une institution ou d'un professionnel (éducateur, médecin, psychologue, etc.) certifiant que le candidat rencontre des difficultés avec la lecture. Ces démarches se justifient parce que les Services des automobiles veulent éviter de faire passer cet examen à des personnes allophones. En effet, depuis quelques années, les questionnaires ne sont plus disponibles dans les principales langues de la migration (espagnol, portugais, etc.). L'examen théorique accompagné n'a pas pour but de remplacer les questionnaires écrits dans ces langues.

B. Coûts

Actuellement, le coût moyen d'un permis de conduire se situe entre 2'500 et 3'000 francs. A cela s'ajoute, pour les personnes en situation d'illettrisme, l'obligation presque systématique de prendre quelques heures de cours privés de théorie chez un moniteur pour avoir accès à l'examen théorique accompagné. De plus, dans tous les cantons s'ajoute un émolument pour l'examen théorique accompagné allant de 100 à 190 francs.

Les personnes en situation d'illettrisme étant souvent peu qualifiées professionnellement, leurs revenus sont plus faibles que ceux de la population générale et elles occupent plus souvent des postes précaires. On les trouve plus facilement au chômage. Leur opportunités d'emploi se situent plus souvent dans des secteurs où les horaires de travail rendent l'usage d'un véhicule privé indispensable, faute de transports publics (horaires de nuit, travail en équipe 2x8 ou 3x8, travail le dimanche et les jours fériés). Le permis de conduire est souvent un important facteur d'intégration socioprofessionnelle pour ces adultes.

C. Collaboration avec l'ASA

L'Association des services des automobiles (ASA) a été sollicitée à plusieurs reprises, mais ses représentants n'ont pas voulu rencontrer les responsables du présent projet. L'Association des services des automobiles affirme qu'elle travaille déjà avec des spécialistes pour la formulation des questions, alors qu'une partie des questions pourrait vraisemblablement être formulée de manière plus accessible aux adultes en situation d'illettrisme. Par ailleurs le vocabulaire utilisé est celui qui figure dans la loi et les ordonnances, ce qui explique qu'il est parfois éloigné du vocabulaire utilisé au quotidien. Chaque année, l'Association des services des automobiles crée des statistiques de réussite pour chacune des questions de l'examen (environ 600). Lorsqu'une question mène systématiquement à l'échec, l'Association des services des automobiles la modifie si elle considère qu'il y a un problème de formulation. Elle s'estime donc sensible au sujet des difficultés de compréhension.

II. Service des autos : accès à l'examen théorique accompagné

1. Informations générales

Pour ce volet du projet, l'objectif était d'obtenir que le moniteur d'auto-école puisse inscrire directement les candidats en situation d'illettrisme à l'examen théorique accompagné.

Depuis les précédentes actions menées par Lire et Ecrire autour de l'accès au permis de conduire, trois facteurs importants ont changé :

1. Logiciels

Les logiciels pour s'exercer à l'examen théorique sont devenus très accessibles. Par exemple, il existe une application pour smartphone au prix de 6 francs. Cela signifie que la majorité des candidats se préparent seuls à cet examen et ne vont plus suivre des cours chez un moniteur.

2. Test chez un psychologue

Il y a quelques années, après trois échecs, les candidats devaient passer des tests chez un psychologue avant de se présenter une nouvelle fois à l'examen théorique. Souvent, après deux échecs, les candidats allaient prendre un cours chez un moniteur pour être sûrs de réussir leur examen et éviter de « passer pour un cas ». Depuis que cette mesure n'existe plus, les moniteurs n'ont presque plus d'inscriptions dans les cours de théorie.

3. Langues disponibles

Par le passé, les examens théoriques étaient disponibles dans plusieurs langues de la migration (espagnol, portugais, etc.), ce qui n'est plus le cas actuellement. Ainsi, de nombreux migrants allophones rencontrent des difficultés à passer un examen écrit dans l'une des langues nationales, même s'ils en maîtrisent au moins une à l'oral. Ces candidats posent des demandes d'examen théoriques accompagnés, qui sont systématiquement refusées par les Services des automobiles.

Les objectifs des négociations avec les Services des automobiles des différents cantons ont donc été adaptés à ces changements et aux réalités locales.

2. Résultats par canton

A. Jura

1. Situation de départ

Selon M. Mauro Baldini, chef des experts à l'Office des véhicules du canton du Jura, la demande doit être faite par le moniteur d'auto-école. Ce dernier peut formuler sa demande par email ou par courrier postal. Il doit attester qu'il a travaillé la théorie avec le candidat et expliquer pourquoi la personne a besoin de l'aide d'un expert. Les moniteurs ont été informés de cette procédure. Pendant l'examen, l'expert lit la question, l'explique et explique les réponses proposées. Pour éviter que l'expert ne fausse les résultats, c'est au candidat de cliquer sur la/les réponses.

2. Résultat des négociations

Puisque la procédure correspond à notre objectif, les négociations étaient inutiles. D'après l'Office cantonal des véhicules, les moniteurs en ont été informés collectivement lors d'une séance.

3. Sondage auprès des moniteurs

Objectif : sonder 5 moniteurs dans le canton, 6 moniteurs ont été atteints.

Aucun des moniteurs sondés dans le canton du Jura ne connaît Lire et Ecrire. Deux d'entre eux connaissent la procédure d'inscription à l'examen théorique accompagné, alors que le Service des automobiles assure qu'ils ont tous été informés de la procédure à suivre. Manifestement, l'information n'a pas été transmise correctement ou a été oubliée.

Quatre des six moniteurs interrogés répondent qu'ils donnent des cours de théorie. Et en réalité, deux des quatre moniteurs donnent des cours particuliers à la demande. Pour eux, ce n'est pas une activité rentable, ils le font « pour dépanner » des clients en difficulté qui prennent des cours pratiques avec eux.

4. Communication des résultats

Puisque les moniteurs ne connaissent pas bien leur rôle vis-à-vis des adultes en situation d'illettrisme, il faudra envisager un moyen de les informer, soit par courrier (ch. III.5), soit en sollicitant la section Jura pour qu'elle trouve un bénévole qui téléphone aux moniteurs (ch. V).

Le coordinateur de la section a été informé des résultats de ce projet dans son canton et les formatrices recevront un document de référence avec toutes les informations utiles (ch. IV).

5. Autres informations utiles

Tarifs en vigueur en mars 2015 :

- Forfait (demande de permis, examen théorique, permis d'élève conducteur, examen pratique, permis au format carte de crédit) : CHF 315.-
- Examen théorique supplémentaire : CHF 44.-
- Examen théorique accompagné : CHF 101.-

Coordonnées

Office des véhicules

Route de la Communance 45

2800 Delémont

Tél. : 032/420.71.20

Site web : <http://www.jura.ch/ovj>

Personne de contact en 2015 : M. Mauro Baldini

B. Valais

1. Situation de départ

Le Service de la circulation routière et de la navigation peut en principe exiger un certificat médical et trois échecs à l'examen théorique sans accompagnement. Dans la pratique, cela n'est jamais demandé. C'est pourquoi, il est utile de demander au moniteur de fixer le rendez-vous pour l'examen.

- Le moniteur fixe le rendez-vous pour l'examen théorique accompagné avec le Services des Auto.
- Le candidat se rend à l'examen avec le formulaire de demande de permis d'élève.

2. Résultat des négociations

Comme pour le Jura, le canton du Valais accepte déjà que les moniteurs d'auto-école demandent l'examen théorique accompagné pour les candidats qui en ont besoin. Il n'y a donc pas eu besoin de se rendre sur place.

3. Sondage auprès des moniteurs

Objectif : sonder 5 moniteurs, 5 moniteurs ont été atteints

Trois des cinq moniteurs connaissaient Lire et Ecrire.

Seuls deux moniteurs interrogés sur cinq répondent qu'ils donnent des cours de théorie commentée. L'un régulièrement toutes les semaines, avec 5 à 10 participants, l'autre plutôt des cours particuliers à la demande. Ce dernier affirme que cette pratique est plus simple et plus efficace parce qu'elle lui permet de s'adapter au raisonnement du candidat. Le moniteur qui donne régulièrement des cours collectifs est ouvert à la collaboration, selon des modalités à discuter.

Parmi les moniteurs interrogés, quatre connaissaient la procédure d'inscription à l'examen théorique accompagné.

4. Communication des résultats

Dans la mesure où la procédure n'a pas changé et les moniteurs semblent bien informés de leur rôle, il n'est pas prioritaire de leur communiquer des informations, sauf si la section de Lire et Ecrire organise un cours spécifique sur le thème du permis de conduire. Dans ce cas, les moniteurs pourraient faire office de personnes-relais auprès des candidats en situation d'illettrisme.

Les coordonnées des moniteurs intéressés à collaborer à la mise sur pied de cours spécifiques avec Lire et Ecrire ont été transmises à la coordinatrice de la section Valais.

5. Autres informations utiles

Tarifs en vigueur en mars 2015 :

- Autorisation de passer l'examen théorique : CHF 20.-
- Examen théorique : CHF 30.-
- Examen théorique accompagné (dit examen oral) : CHF 90.-

Coordonnées

Service de la circulation routière et de la navigation (SCN)

Avenue de France 71

1950 Sion

Tél. : 027/606.71.00

Site web : <http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=25009&Language=fr>

C. Fribourg

1. Situation de départ

L'Office de la circulation et de la navigation demande une attestation d'une institution spécialisée. Voici la procédure d'inscription à l'examen théorique accompagné avant la négociation :

1. Le candidat doit obtenir une attestation d'une institution spécialisée.
2. Le candidat envoie l'attestation avec le formulaire de demande de permis d'élève.
3. Le moniteur fixe le rendez-vous avec l'Office de la circulation et de la navigation.

2. Objectifs de la négociation

- 1) Expliquer l'ensemble du projet, vérifier la procédure à suivre.
- 2) Demander que les moniteurs puissent inscrire directement les candidats en situation d'illettrisme à l'examen.
- 3) Si ce n'est pas possible, faire reconnaître Lire et Ecrire comme institution qui peut demander l'examen théorique accompagné pour un adulte en situation d'illettrisme.

3. Résultat des négociations

Lire et Ecrire est reconnue comme institution spécialisée qui peut fournir une attestation.

Si le candidat est autonome sur l'ordinateur et qu'il est trop lent, l'Office de la circulation et de la navigation peut lui accorder plus de temps pour passer l'examen (une heure au lieu de 45 minutes) sur demande d'une institution reconnue. Dans ce cas, l'examen est inclus dans le forfait (cf. point 5 ci-dessous).

Si le candidat rencontre trop de difficultés avec l'ordinateur et/ou la lecture, il peut passer l'examen théorique accompagné par un expert.

Les candidats peuvent aussi s'inscrire à l'examen accompagné avec la demande écrite d'un moniteur. Le moniteur doit attester que la théorie a bien été travaillée et que le candidat est prêt à passer l'examen.

Si Lire et Ecrire rencontre des cas particuliers, il est toujours possible de prendre contact par téléphone avec le bureau des experts de l'Office de la circulation et de la navigation pour trouver une solution adaptée.

Ce résultat a été confirmé par écrit dans un PV et accepté par les deux parties. Ce PV est à disposition sur demande.

4. Sondage auprès des moniteurs

Objectif : sonder 5 moniteurs, 5 moniteurs ont été atteints.

Trois des cinq moniteurs interrogés connaissent Lire et Ecrire.

Aucun des moniteurs interrogés ne propose de cours collectif de théorie commentée. L'un d'entre eux donne des cours particulier sur demande. Deux moniteurs sont intéressés à collaborer avec Lire et Ecrire.

Parmi les moniteurs interrogés, trois connaissaient la procédure d'inscription à l'examen théorique accompagné, mais ils n'étaient pas tous à jour.

5. Communication des résultats

Les moniteurs seront informés si un cours spécifique est organisé. Dans le cas contraire, ils recevront une information sur la procédure d'inscription à l'examen théorique accompagné avec la documentation sur le module de formation continue.

Si un cours spécifique est organisé par la section Fribourg, l'Office de la circulation et de la navigation recevra des dépliants qui seront mis à disposition du public.

6. Autres informations utiles

Tarifs en vigueur en mars 2015 :

- Forfait (demande de permis, examen théorique, permis d'élève conducteur, examen pratique, permis au format carte de crédit) : CHF 190.-
- Examen théorique supplémentaire : CHF 30.-
- Examen théorique accompagné : CHF 100.-

Coordonnées

Office de la circulation et de la navigation

Route de Tavel 10

1707 Fribourg

Tél. : 026/484.55.55

Site web : <http://www.ocn.ch/ocn/fr/pub/index.cfm>

Personne de contact en 2015 : M. Jean-Luc Clerc

D. Neuchâtel

1. Situation de départ

Au Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), l'examen accompagné se fait sur tablette. Ce canton exige une demande écrite. En théorie, le candidat doit subir deux échecs pour avoir le droit de bénéficier de l'examen accompagné. Dans la pratique, cela n'est pas demandé.

1. Le candidat écrit une lettre demandant de pouvoir passer son examen accompagné par un expert de la circulation.
2. Le candidat envoie la lettre avec le formulaire de demande de permis d'élève.
3. Le moniteur fixe le rendez-vous avec le Service cantonal des automobiles et de la navigation.

2. Objectifs de la négociation

- 1) Expliquer l'ensemble du projet, vérifier la procédure à suivre.
- 2) S'assurer que plusieurs échecs préalables ne sont pas nécessaires avant l'inscription à l'examen théorique assisté.
- 3) Si ce n'est pas possible, s'orienter vers la solution obtenue dans le canton de Fribourg, y compris la possibilité d'allonger la durée de l'examen théorique standard.
- 4) Demander s'il est possible d'utiliser la terminologie « examen théorique accompagné » au lieu de « examen théorique assisté ».

3. Résultat des négociations

Tout d'abord, M. Botteron, chef des experts au Service cantonal des automobiles et de la navigation, précise la procédure en cours. Pour avoir accès à l'examen théorique assisté, le candidat doit :

1. a) soit présenter une attestation d'un organisme reconnu (institution spécialisée, association ou médecin) ou
b) soit, s'il a subi deux échecs à l'examen théorique sur tablette, présenter une attestation d'un moniteur d'auto-école.
2. Envoyer le document avec la demande de permis d'élève conducteur.
3. Le moniteur fixe le rendez-vous avec le Service cantonal des automobiles et de la navigation.

M. Botteron a accepté d'ajouter Lire et Ecrire à la liste des institutions autorisées à demander un examen assisté pour leurs bénéficiaires.

Par ailleurs, il a fait remarquer qu'il est souvent utile que le candidat essaie de passer l'examen sur tablette, parce que beaucoup de personnes qui essaient avec la crainte d'échouer réussissent leur examen et économisent l'émolument pour l'examen assisté.

La terminologie « examen théorique accompagné » ne convient pas à M. Botteron, car les candidats ont l'impression qu'ils peuvent venir accompagnés d'un proche. Aucune autre terminologie n'a été trouvée, l'expression « examen théorie assisté » reste en vigueur dans le canton de Neuchâtel.

Ce résultat a été confirmé par mail et M. Botteron a envoyé un extrait modifié de la procédure interne du Service cantonal des automobiles et de la navigation avec l'ajout de

Lire et Ecrire sur la liste des institutions reconnues. Ce document est à disposition sur demande.

4. Sondage auprès des moniteurs

Objectif : sonder 5 moniteurs dans le canton, 6 moniteurs sondés si l'on compte un moniteur jurassien qui donne également des cours à la Chaux-de-Fonds.

Seuls un moniteur connaît Lire et Ecrire. Deux moniteurs connaissent la procédure d'inscription à l'examen théorique accompagné.

Trois moniteurs interrogés répondent qu'ils donnent des cours de théorie. Deux d'entre eux en donnent réellement, le plus souvent en individuel. Parfois, ils arrivent à regrouper deux ou trois clients dans un cours. Même remarque que dans le Jura : cette activité n'est pas rentable. Comme dans les autres cantons, la quasi-totalité des moniteurs déplore le manque de cours de théorie et le manque de connaissance des candidats qui ont réussi l'examen théorique quand ils arrivent dans les cours de conduite accompagnée.

Deux moniteurs ont spontanément dit être ouverts à la collaboration si Lire et Ecrire organise des cours.

5. Communication des résultats

Les coordonnées des moniteurs intéressés à collaborer à la mise sur pied de cours spécifiques avec Lire et Ecrire ont été transmises à la coordinatrice de la section neuchâteloise.

Suite à ces démarches, une formatrice a obtenu l'examen théorique accompagné pour un participant qui doit passer un permis professionnel (taxi)

La section neuchâteloise envisage d'organiser un cours en collaboration avec les moniteurs dans le courant de l'année 2016, la publicité pour ce cours sera envoyée à tous les moniteurs, accompagnée d'un rappel de l'existence de l'examen théorique assisté et de la procédure à suivre.

6. Autres informations utiles

Tarifs en vigueur en mars 2015 :

- Examen de base : CHF 40.-
- Examen assisté : CHF 120.-

Coordonnées

Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)

Rue Louis-Chevrolet 55

2300 La Chaux-de-Fonds

Tél. : 032/889.13.99

Site web : www.scan-ne.ch

Personne de contact en 2015 : M. Botteron

E. Genève

1. Situation de départ

Pour avoir accès à l'examen théorique accompagné, seule l'attestation d'un médecin fait foi. Le Service cantonal des véhicules ne considère le problème que sous l'angle de la maladie et du handicap. Cette mesure est donc une mesure d'aide aux personnes handicapées ayant un diagnostic précis (dyslexie, asperger...).

Les conditions sont les plus contraignantes :

1. Le candidat doit passer chez un médecin conseil qui doit lui attester des difficultés de lecture pour des raisons médicales (dyslexie, asperger...)
2. Le candidat envoie l'attestation avec le formulaire de demande de permis d'élève.
3. Le moniteur fixe le rendez-vous avec le Service cantonal des véhicules.

Ensuite la demande est évaluée individuellement par le Service cantonal des véhicules.

2. Objectifs de la négociation

- 1) Expliquer à nos interlocuteurs que l'illettrisme n'est pas forcément lié à un problème de santé et que les médecins ne sont pas outillés pour le détecter.
- 2) Faire valoir notre expertise en matière de détection de l'illettrisme.
- 3) Expliquer l'ensemble du projet, notamment la sensibilisation des moniteurs, qui doit leur permettre d'évaluer les difficultés en lecture et en raisonnement des candidats au permis de conduire.
- 4) Obtenir que les moniteurs, dans ces conditions, puissent directement inscrire les candidats à l'examen théorique accompagné, comme c'est le cas dans les cantons du Jura et du Valais.
- 5) Si ce n'est pas possible, s'orienter vers la solution obtenue dans le canton de Fribourg, y compris la possibilité d'allonger la durée de l'examen théorique standard.

3. Résultat des négociations

Les représentants du Service cantonal des véhicules ont bien conscience que la procédure en vigueur n'est pas idéale. Ils ont relevé plusieurs difficultés :

- Les médecins généralistes ne sont pas les professionnels les mieux à même d'évaluer les difficultés d'un candidat avec la lecture. Ils ne sont pas outillés pour le faire et leurs consultations ne durent que 15-20 minutes.
- Les candidats doivent payer leur consultation, c'est un coût supplémentaire pour eux.
- Cela engendre un effet de « clientélisme » : puisque le candidat a payé, il s'attend à recevoir une attestation et le médecin n'ose pas toujours la refuser, même s'il est évident que le candidat ne rencontre pas de problème particulier.

Les représentants du Service cantonal des véhicules sont satisfaits de l'expertise de Lire et Ecrire en matière d'illettrisme. L'Association est considérée comme un interlocuteur fiable qui peut légitimement délivrer des attestations pour l'inscription à l'examen théorique individuel.

La procédure imaginée est la suivante :

- Le Service cantonal des véhicules envoie le candidat en difficulté.
- Lire et Ecrire fait passer un entretien à ce candidat, le même que pour l'inscription aux cours. Si un doute subsiste, le candidat peut être invité à suivre trois cours à l'essai. Ces prestations sont gratuites pour le candidat.
- Dans le cas où le candidat est bien en situation d'illettrisme, Lire et Ecrire produit une attestation et précise si le candidat a besoin d'un examen standard avec une durée prolongée ou d'un examen individuel.

Cette procédure a été soumise par la responsable de projet à la coordinatrice de la section genevoise.

Il est désormais possible pour les candidats genevois de passer l'examen avec une durée prolongée. Ils pourront s'inscrire sur présentation d'une attestation délivrée par Lire et Ecrire et passeront leur examen théorique lors de la dernière session de la journée, ceci pour des raisons d'organisation.

Ces résultats ont été mis par écrit dans un PV, qui a été soumis au Service cantonal des véhicules. Nos interlocuteurs doivent encore le valider. Le PV à approuver, ainsi que un modèle d'attestation, est à disposition sur demande.

4. Sondage auprès des moniteurs

Objectif : sonder 5 moniteurs, 5 moniteurs ont été atteints

Aucun moniteur ne connaissait Lire et Ecrire, par contre, une monitrice connaissait la problématique de l'illettrisme et a spontanément proposé de collaborer dans un cours, selon des modalités à définir.

Quatre moniteurs interrogés sur cinq répondent qu'ils donnent des cours de théorie commentée. Seuls deux auto-écoles donnent régulièrement des cours collectifs, un moniteur en donne rarement (moins d'une fois par mois) et le dernier n'en donne plus du tout faute de demande.

Nous avons demandé à une formatrice et à un participant aux cours Lire et Ecrire de suivre le cours le plus long (8 heures), proposé par l'Auto-école de la Servette, afin d'évaluer dans quelle mesure les apprenants de Lire et Ecrire peuvent être orientés dans un tel cours. Les résultats de cette démarche figurent au chapitre IV.

Parmi les moniteurs interrogés, un seul connaissait la procédure d'inscription à l'examen théorique accompagné.

5. Communication des résultats

La procédure envisagée a été proposée à la section genevoise. Des mesures d'organisation interne ont été prises afin de l'appliquer. La procédure devrait idéalement être opérationnelle en août 2015, au plus tard au début de l'année 2016.

La section envisage d'organiser des cours spécifiques. Lorsqu'ils seront programmés, une information sera envoyée aux moniteurs d'auto-école avec la documentation sur le module de formation continue et une information sur la procédure d'inscription à l'examen théorique individuel.

Les dépliants du cours spécifique seront également transmis au Service cantonal des véhicules.

6. Autres informations utiles

Tarifs en vigueur en mars 2015 :

- Forfait examen théorique (valable une année) : CHF 70.-
- Examen individuel : CHF 100.-

Coordonnées

Service cantonal des véhicules

Route de Veyrier 86

1227 Carouge

Tél. : 022/388.30.30

Site web : <http://ge.ch/vehicules/>

Personne de contact en 2015 : M. Christophe Gay

F. Vaud

1. Situation de départ

Dans ce canton, une attestation est requise pour s'inscrire à l'examen théorique accompagné. Celle-ci peut être établie par un éducateur, un assistant social, un psychologue ou par l'Association Lire et Ecrire. Les demandes sont ensuite traitées au cas par cas pour savoir si le candidat peut bénéficier de l'accompagnement d'un expert. Sur son site Internet, le Service des automobiles et de la navigation précise aussi que l'attestation de cours Lire et Ecrire ne s'obtient qu'après quelques mois de formation, dans la pratique, au minimum trois.

1. Le formateur remplit la « Demande d'accès à l'examen théorique pour personnes en situation d'illettrisme » (à télécharger sur l'Intranet).
2. Le candidat envoie l'attestation avec le formulaire de demande de permis d'élève.
3. Le moniteur fixe le rendez-vous avec le Services des automobiles et de la navigation.

Selon le Service des automobiles et de la navigation, il n'y a jamais eu de refus à une demande d'examen théorique accompagné. Dans les faits, les quatre sections vaudoises de Lire et Ecrire ont eu connaissance de cas où la procédure a été respectée par le candidat et où le Service des automobiles et de la navigation a refusé d'accorder l'examen théorique accompagné.

2. Objectifs des négociations

- 1) Expliquer à nos interlocuteurs ce qu'est l'illettrisme.
- 2) Vérifier la liste des institutions et des professionnels habilités à fournir des attestations. Clarifier les situations que nous percevons comme des contradictions.
- 3) Obtenir une harmonisation avec les procédures dans les autres cantons. A savoir : Eviter que les candidats ne doivent suivre trois mois de cours, les formatrices Lire et Ecrire sont à même d'évaluer le niveau des candidats après quelques heures de cours. Obtenir l'allongement de la durée de l'examen standard.
- 4) Informer le Service des automobiles et de la navigation de l'intention des sections vaudoises d'organiser des cours spécifiques.

3. Résultat des négociations

Le Service des automobiles et de la navigation manque de ressources humaines pour faire passer les examens théoriques accompagnés. Il essaie donc de les limiter au maximum. Aucun accord satisfaisant n'a pu être trouvé entre le Service et Lire et Ecrire quant à la pratique de l'acceptation des attestations.

La proposition de prolonger la durée de l'examen pour les candidats qui seraient trop lents est acceptée. Par contre, le Service des automobiles et de la navigation maintient son exigence que les candidats aient suivi trois mois de cours avant de recevoir une attestation. Toutefois, le responsable envisage d'aborder la question avec ses homologues des autres cantons en vue d'une harmonisation des pratiques.

Le modèle d'attestation va être adapté à la possibilité d'une durée prolongée de l'examen. Le Service des automobiles et de la navigation exige une attestation originale, avec date, timbre et signature. Les attestations sont valables 6 mois.

Ces résultats ont été mis par écrit dans un PV, qui va être soumis au Service cantonal

| | | | |
|----------------------------|--|-----------|-------|
| Association Lire et Ecrire | Rapport final Projet « Faciliter l'accès au permis de conduire... » | 30.3.2015 | 22/39 |
|----------------------------|--|-----------|-------|

des véhicules. Nos interlocuteurs doivent encore le valider. Le PV à approuver, ainsi que un modèle d'attestation, est à disposition sur demande

4. Sondage auprès des moniteurs

Objectif : sonder 3 moniteurs par région = 12

3 à Lausanne, 3 dans le Nord vaudois, 3 sur la Riviera, 3 sur la Côte.

Seuls 2 moniteurs connaissent Lire et Ecrire, ceux qui connaissent l'association connaissent également la procédure d'inscription à l'examen théorique accompagné.

Deux tiers des moniteurs interrogés disent donner des cours de théorie. En fait, il s'agit de la mise à disposition d'ordinateurs avec le CD-ROM et la présence d'un moniteur pour répondre aux questions.

La raison principale pour laquelle les cours de théorie commentée ne sont plus donnés est qu'il n'y a plus de demande (ou une demande trop éparse).

Un moniteur parle d'un changement intervenu en 2003 : avant cette date, des candidats ayant échoué deux fois à l'examen s'inscrivaient facilement aux cours de théorie. En effet, au troisième échec, les candidats devaient passer chez un psychologue. En 2003, la visite chez le psychologue a été abolie et depuis il n'y a plus la crainte de passer pour un « cas ». Le nombre de tentatives de passer l'examen théorique est désormais illimité.

75% des moniteurs donnent occasionnellement des cours particuliers ; qu'ils soient facturés 20.- ou 80.- francs de l'heure, tous les moniteurs affirment à l'unanimité que les cours individuels de théorie ne sont pas rentables.

5 des 12 moniteurs connaissent la procédure d'inscription à l'examen théorique accompagné. 2 sur les 5 ont renoncé à en parler à des clients qui en auraient eu besoin. Les raisons évoquées étaient la difficulté d'être sûr que la personne va réussir son examen et le prix élevé.

Un moniteur d'Yverdon précise qu'il a pu inscrire directement un candidat à l'examen accompagné, sans que ce dernier ne passe par Lire et Ecrire ou une autre instance reconnue de la liste officielle.

4 moniteurs (3 sur la Riviera et 1 à Yverdon) ont spontanément dit être ouverts à la collaboration si Lire et Ecrire organise des cours pour faciliter l'accès à l'examen théorique.

5. Communication des résultats

L'information aux moniteurs de conduite sera envoyée selon un calendrier à établir en accord avec chaque section. Elle inclura une information sur la procédure d'inscription à l'examen théorique accompagné, la documentation sur le module de formation continue des moniteurs et, le cas échéant, des dépliants d'un cours spécifique sur le permis de conduire.

6. Autres informations utiles

Tarifs en vigueur en mars 2015 :

- Forfait examen théorique : 40.-
- Examen individuel : 190.-

Coordonnées

Service des automobiles et de la navigation

Avenue du Grey 110

1014 Lausanne

Tél. : 021/316.82.10

Site web : <http://www.vd.ch/themes/mobilite/automobile/>

Personne de contact en 2015 : M. Develey

Centre régional d'Yverdon-les-Bains

Route de Lausanne 24

Case postale 1290

1402 Yverdon-les-Bains

Tél. : 024/557.65.10

Centre régional de Nyon

Chemin du Bochet 8

1260 Nyon

Tél. : 022/557.52.90

Centre régional d'Aigle

Chemin Sous le Grand Pré 12

1860 Aigle

Tél. : 024/557.71.30

3. Conclusion concernant les cantons

Actuellement, deux cantons (Jura et Valais) acceptent que les moniteurs inscrivent directement les candidats en situation d'illettrisme à l'examen théorique accompagné. Suite aux négociations qui ont été menées, Lire et Ecrire est désormais autorisée par tous les autres cantons romands à délivrer des attestations aux candidats en situation d'illettrisme, ces attestations donnant accès à l'examen théorique accompagné.

Tous les responsables des services des autos ont souligné qu'il est particulièrement important que le candidat qui demande l'examen théorique accompagné ait travaillé le code de la route avec un moniteur. Le sondage auprès des moniteurs nous montre que ces derniers ne donnent presque plus de cours collectifs de théorie commentée. Ils donnent plutôt des cours privés à la demande. Cela représente un problème pour les adultes en situation d'illettrisme, pour qui les frais engendrés par le permis de conduire représentent déjà un sacrifice financier important. C'est pourquoi nous envisageons de nouvelles formes de collaboration avec les moniteurs, afin de regrouper ces personnes dans des cours collectifs (ch. III).

Les responsables du Service des automobiles du canton de Vaud ont envisagé de discuter des procédures d'accès à l'examen théorique accompagné avec leurs collègues des autres cantons en vue d'une uniformisation des pratiques. De ce fait, les procédures pourraient se modifier encore dans les mois à venir. Une procédure va être mise en place pour mettre à jour les documents et informer les coordinatrices et les formatrices des sections Lire et Ecrire.

De façon générale, les négociations avec les Services des automobiles des différents cantons ont été menées de façon à obtenir une amélioration rapide des conditions d'accès au permis de conduire pour les adultes en situation d'illettrisme. Toutefois, la situation actuelle est loin d'être satisfaisante et pourrait encore être améliorée. Les blocages se situent au niveau de l'organisation interne des Services des automobiles

D'une part, dans les trois Services des autos qui ont été visités, il n'y a pas de bureau équipé pour faire passer les examens théoriques accompagnés. Cela signifie qu'une salle équipée de 10 à 30 ordinateurs doit être mobilisée pour faire passer un examen à un seul candidat. Ainsi, dans certains cantons, les examens théoriques accompagnés ne peuvent avoir lieu qu'à des horaires extrêmement restrictifs. Les Services des automobiles devraient être incités à résoudre ce problème logistique.

D'autre part, les experts qui accompagnent les examens théoriques sont très occupés. Les Services des automobiles manquent manifestement de personnel pour effectuer cette prestation. C'est étonnant, car l'examen théorique accompagné fait l'objet d'un émolument qui couvre le travail effectué. Les Services des automobiles devraient être encouragés à engager du personnel dans ce but.

Ces deux éléments ont été partiellement abordés lors des entretiens. Pour le moment, la résistance est encore très forte et les raisons qui la fondent ne sont pas très claires. On peut néanmoins espérer que les collaborations plus intensives entre Lire et Ecrire et les Services des automobiles vont permettre de nouer des relations de confiance et d'obtenir des avancées dans ce domaine à moyen terme. Il serait également souhaitable que les candidats en grande difficulté avec l'écrit ne soient pas obligés de passer par Lire et Ecrire pour obtenir l'accès à l'examen théorique accompagné, en particulier dans le canton de Vaud, où il est obligatoire de suivre 3 mois de cours. En effet, les responsables des quatre sections Lire et Ecrire concernées constatent que cette durée décourage la majorité des candidats qui s'adresse à elle et qui auraient besoin de pouvoir conduire un véhicule privé.

III. **Moniteurs : sensibilisation et collaboration**

1. Sensibilisation des moniteurs

1. Dans la formation de base

Deux modules de sensibilisation de 3 heures ont été dispensés dans la formation de base des moniteurs de conduite dans les deux écoles de Suisse romande : la Fédération romande des écoles de conduite et l'Ecole Prométhée. La collaboration va se poursuivre à l'avenir.

2. Dans la formation continue

Les négociations sont en cours pour introduire un module de sensibilisation à l'illettrisme dans le programme de la formation continue des moniteurs. A cause de la réglementation de la formation continue propre à ce corps de métier, il convient de :

- Planifier ce module en 2017 (obligation de formation continue par cycle de 5 ans). Les négociations sont en cours.
- Trouver un partenaire pour animer l'autre moitié de la journée (la durée de la formation est d'une journée au minimum). Les recherches sont également en cours.

3. Article dans le « L-Drive »

Afin de communiquer les objectifs du présent projet aux moniteurs d'auto-école, nous avons obtenu la publication d'un article dans le journal de la Fédération des moniteurs, « L-Drive » dans le numéro de septembre 2014 (voir annexe).

2. Conclusions du sondage dans les différents cantons

Le sondage auprès des moniteurs de conduite a permis de récolter des informations qualitatives. Elles permettront aux sections de Lire et Ecrire qui décident d'organiser des cours spécifiques d'orienter leur réflexion pédagogique. Voici les principales conclusions.

Tout d'abord, il faut différencier deux types de cours de théoriques :

- Les véritables cours de théorie commentée, dans lesquels un moniteur de conduite a développé une présentation structurée du code de la route basée sur une véritable réflexion pédagogique, et
- La salle de théorie mise à disposition des candidats au permis de conduire. Elle est équipée d'ordinateurs munis d'un logiciel pour passer des examens théoriques « en blanc ». Dans ce cas, la salle est ouverte à certaines heures. L'accès à la salle fait souvent l'objet d'un forfait et un moniteur est à disposition pour répondre aux questions des candidats et leur expliquer leurs erreurs.

Pour des adultes en situation d'illettrisme, c'est le premier type de cours qui est vraiment utile, car ces personnes n'arrivent pas à lire, comprendre et assimiler les règles de la circulation routière de façon autonome.

D'après notre sondage (38 moniteurs au total), les cours du premier type n'existent presque plus. La principale cause est qu'il n'y a plus de demande. Ces cours ne sont pas obligatoires, les candidats peuvent apprendre la théorie et la réviser à l'aide des logiciels et des applications informatiques et, depuis quelques temps, le nombre de tentative de passer l'examen théorique n'est plus limité.

Si les moniteurs affirment donner des cours de théorie, en réalité, ils mettent une salle de théorie à disposition. Par ailleurs, plus de la moitié des moniteurs donnent des cours particuliers à la demande. Plusieurs moniteurs affirment que cette pratique est plus efficace. En effet, les personnes qui n'arrivent pas à étudier la théorie de manière autonome rencontrent des difficultés telles qu'il est plus simple et plus efficace pour les moniteurs de s'adapter aux difficultés d'une seule personne que de gérer des lacunes trop disparates dans un groupe. Les moniteurs relèvent des difficultés telle que :

- Une mauvaise maîtrise du français oral chez les migrants allophones.
- De la dyslexie ou des troubles de l'attention.
- Des problèmes divers suite à un accident (p.ex. lecture, mémoire, concentration)
- De l'illettrisme : difficultés de lecture, de compréhension, de raisonnement logique.
- Des difficultés en mathématique pour calculer les distances de freinage.
- Des difficultés à comprendre les schémas représentant des situations de la circulation routière.
- Un manque de motivation : certains candidats n'arrivent simplement pas à travailler seuls.

Ils pratiquent des tarifs allant de 20 à 90 francs de l'heure, mais dans tous les cas, ils affirment que ce n'est pas rentable, principalement à cause des charges de location d'une salle de cours. Plusieurs moniteurs ont déclaré qu'ils avaient ou qu'ils allaient prochainement résilier le bail de leur salle de théorie.

Certains moniteurs ont insisté sur le fait que 90% des erreurs dans les tests sont dues à une mauvaise compréhension ou une mauvaise analyse de la question. Les erreurs les plus fréquentes sont liées à quelques thèmes qui posent systématiquement des problèmes, par exemple les priorités.

Ce sondage a mis en évidence l'existence d'un véritable cours de théorie commentée à Genève. Une formatrice de Lire et Ecrire y a été envoyée pour évaluer sa pertinence au regard des difficultés rencontrées par les adultes en situation d'illettrisme.

3. Visite d'un cours de théorie commentée

Mme Véronique Chassot, coordinatrice pédagogique et formatrice à Lire et Ecrire, a visité le cours de théorie commentée de l'auto-école de la Servette à Genève accompagnée d'un apprenant Lire et Ecrire. L'objectif : évaluer s'il est possible d'envoyer des personnes en situation d'illettrisme dans un tel cours.

Le cours se déroule sur 4 soirs, du mardi au vendredi, de 19h30 à 21h30. Le contenu de ce cours très complet est axé sur la réussite de l'examen théorique. La théorie du permis de conduire est abordée sous l'angle de la compréhension et de la réflexion, et non sous forme de drill. De nombreux supports écrits sont distribués, avec beaucoup de texte (support papier, PowerPoint).

L'apprenant qui a accompagné Mme Chassot est inscrit aux cours Lire et Ecrire depuis trois ans. Il rencontre de grandes difficultés avec la lecture et l'écriture. Il a déjà tenté de passer l'examen théorique il y a quelques années, mais il a échoué. Il travaille à plein temps la journée, ce qui lui a laissé trop peu de temps pour étudier les documents distribués dans le cours. La co-évaluation de ce cours par l'apprenant et par Mme Chassot donne les résultats suivants :

| | | | |
|----------------------------|---|-----------|-------|
| Association Lire et Ecrire | Rapport final Projet « Faciliter l'accès au permis de conduire.... » | 30.3.2015 | 27/39 |
|----------------------------|---|-----------|-------|

Ce cours n'est pas adapté au public en situation d'illettrisme :

- Le rythme est trop rapide, l'information transmise est trop dense. Pour des apprenants Lire et Ecrire, il faudrait prévoir beaucoup plus de temps, qu'il s'agisse de la durée du cours à proprement parler, ou de l'intervalle entre les cours pour lire les documents et apprendre les règles.
- Les prérequis en lecture et en écriture sont trop élevés : il faut que les participants au cours de théorie soient capables de lire rapidement des informations sur un PowerPoint, qu'ils soient capables de les recopier ou de les écrire sous dictée.
- Le nombre de participants, entre 15 et 30, est beaucoup trop élevé pour qu'une personne qui rencontre des difficultés puisse poser des questions ou demander de l'aide aux moniteurs. La pédagogie individualisée de Lire et Ecrire prévoit des groupes de 5 à 8 participants. Selon Mme Chassot, si Lire et Ecrire organise des cours spécifiques sur le thème du permis de conduire, il ne faut pas dépasser 6 participants.

Certains aspects du cours peuvent être retenus dans la perspective de l'organisation de cours spécifiques pour le public adulte en situation d'illettrisme :

- Les règles sont répétées et révisées régulièrement pendant les cours. C'est important pour que les participants puissent bien les assimiler.
- La compréhension des règles et la réflexion est privilégiée par rapport au drill. Comprendre les règles de la circulation permet de répondre à de nombreuses questions de l'examen théorique.
- Le travail sur les différentes formulations des questions d'examen est également un élément à retenir. Il n'est pas toujours facile de comprendre la nuance entre différentes phrases dont les tournures sont liées à la loi sur la circulation routière.

Le cours qui a été visité a été jugé intéressant et pertinent, mais inadapté aux adultes en situation d'illettrisme, en tout cas comme première approche. Il pourrait éventuellement être utile comme révision finale pour des apprenants qui auraient déjà travaillé en amont dans un cours spécifique à Lire et Ecrire.

Le canevas de ce cours pourrait servir de base de réflexion pour l'organisation de cours spécifiques au sein de Lire et Ecrire en collaboration avec des moniteurs. Malheureusement, le directeur de l'Auto-école de la Servette n'est pas intéressé à travailler avec Lire et Ecrire.

4. Nouveaux concepts de collaboration avec les moniteurs

Le sondage auprès des moniteurs a mis en évidence qu'ils sont peu nombreux à donner des cours collectifs de théorie commentée. D'autre part, la visite du cours de l'auto-école de la Servette à Genève laisse penser que, quand des cours collectifs sont proposés, ils ne sont pas adaptés aux adultes en situation d'illettrisme. De nouvelles formes de collaborations sont à construire avec les moniteurs pour faciliter l'accès au permis de conduire à ces adultes. L'organisation de cours sur le thème du permis de conduire ne ferait pas concurrence aux moniteurs, qui ne sont, pour la grande majorité, plus intéressés à donner des cours collectifs parce que la demande est trop faible. Pour réunir un nombre suffisant d'apprenants dans un cours spécifique, il faut envisager une large diffusion de l'information (moniteurs, services des automobiles, etc.)

Au cours de ce projet, trois facteurs de réussite ont été identifiés pour qu'un adulte en situation d'illettrisme puisse passer son permis :

- Le candidat travaille la théorie avec un moniteur, si possible un moniteur qui a été sensibilisé aux difficultés rencontrées par les personnes en situation d'illettrisme et qui transmet le code de la route de façon structurée, avec une pédagogie et un rythme adaptés.
- Le candidat est soutenu dans l'amélioration de ses compétences de bases et l'acquisition des prérequis pour étudier la théorie du permis de conduire.
- Le candidat bénéficie d'un soutien intensif d'une personne de son entourage.

Voici les modèles de collaboration qui pourraient être envisagés :

- 1) Selon le modèle testé en Suisse alémanique : un module de 6x2 heures de cours animés par un moniteur d'auto-école et une formatrice Lire et Ecrire, au rythme d'une fois par semaine. Au regard des 4x2 heures du cours de l'Auto-école de la Servette, cela peut sembler insuffisant. Par ailleurs, ce modèle peut poser des problèmes d'organisation : soit les candidats doivent attendre qu'un module démarre, soit il n'y a pas assez de candidats au moment où le module commence, soit le module commence quand il y a assez de candidats, mais les animateurs doivent rester disponibles même s'ils ne donnent pas de cours, ce qui est assez contraignant.
- 2) Ouvrir un cours spécifique à l'année : comme pour les autres cours Lire et Ecrire, les participants peuvent s'inscrire à n'importe quel moment de l'année, pour autant que des places soient disponibles, et quitter le cours quand ils ont atteint leurs objectifs. Le cours est animé par une formatrice Lire et Ecrire. Un fois par mois (éventuellement à la demande), un moniteur de conduite vient faire une présentation structurée sur un aspect du code de la route et répondre aux questions techniques. Le principal inconvénient de ce modèle est le coût pour la section si le cours ne compte pas suffisamment d'apprenants pendant plusieurs semaines.
- 3) Envoyer les participants qui veulent passer leur permis de conduire chez un moniteur partenaire : les candidats s'inscrivent dans un cours Lire et Ecrire « généraliste » avec l'objectif de passer leur permis de conduire. La formatrice les soutient pour qu'ils acquièrent les compétences de base nécessaires. Quand le niveau de plusieurs apprenants est suffisant, la section demande à un moniteur partenaire de donner un cours à ces personnes. Ce modèle est très flexible, il n'engendre pas de gros risques financiers pour Lire et Ecrire et demande peu d'organisation. Par contre, les candidats devront payer leur cours de théorie en plus de leur cours Lire et Ecrire. Puisqu'ils sont plusieurs, cela leur coûtera moins cher. En outre, ils seront orientés vers un moniteur sensibilisé aux difficultés des adultes en situation d'illettrisme. Ces moniteurs pourraient être invités à suivre la journée de formation sur l'illettrisme qui a lieu une fois par année et qui est ouverte aux bénévoles et aux futurs formateurs de Lire et Ecrire.

Le troisième facteur de réussite mentionné ci-dessus laisse penser que Lire et Ecrire pourrait former des personnes bénévoles réparties sur tout le territoire pour qu'elles soutiennent les candidats dans leur apprentissage en dehors des cours. Dans certaines sections, il existe déjà des permanences de lecture et d'écriture. Dans ces sections, la possibilité d'ajouter un ordinateur muni d'un logiciel sur le code de la route est à étudier.

5. Information aux moniteurs (accès théorie orale, collaborations,...)

Différentes manières de communiquer les résultats de ce projet aux moniteurs d'auto-école ont été envisagées. Ils sont un relais très important auprès de leurs élèves, que ce soit pour repérer les personnes en situation d'illettrisme, pour les informer de la possibilité de passer l'examen théorique de façon accompagnée ou pour les orienter dans d'éventuels cours spécifiques permettant de travailler les prérequis pour la préparation de l'examen.

La manière la plus efficace de les informer sera de leur donner toutes les informations en une fois, c'est pourquoi nous souhaitons retarder cette part de travail à la rentrée 2016. Cela permettra de :

- Donner une information à jour sur l'accès à l'examen théorique accompagné. En effet, plusieurs responsables des examens dans les services des automobiles ont envisagé d'aborder le sujet avec leurs collègues en vue d'une harmonisation des pratiques. Vu que les pratiques restent relativement différentes d'un canton à l'autre, il est probable que des changements aient lieu dans les mois à venir.
- Donner une information sur les cours organisés par les sections Lire et Ecrire. Les sections ont été informées récemment de la possibilité d'élargir leur offre à la thématique du permis de conduire. Il faut leur laisser le temps de concevoir une offre de cours adaptée à leur région, de trouver un moniteur partenaire pour ce cours et un financement externe afin que le tarif du cours soit accessible aux adultes en situation d'illettrisme. Les cours ne commenceront vraisemblablement pas avant la rentrée 2016.
- Pour des raisons d'organisation de la formation continue des moniteurs, nos différents interlocuteurs nous ont recommandé d'attendre 2017 pour mettre notre module de sensibilisation dans le programme. Si nous envoyons un courrier d'information aux moniteurs à l'automne 2016, cela nous permet de leur donner une information personnalisée sur notre offre de formation continue dans le but d'augmenter le nombre d'inscriptions et de toucher plus de moniteurs. Dans le cas contraire, notre module apparaîtra seulement comme une offre parmi tant d'autres dans un programme.

IV. Formateurs Lire et Ecrire

1. Document de référence pour le permis de conduire

Un document de référence à l'usage des formatrices Lire et Ecrire existe et doit être adapté. Il reprend et résume les éléments du présent rapport qui sont directement utiles aux formatrices.

- Un bref rappel du contexte général et des exigences pour passer l'examen théorique.
- Les facteurs qui favorisent la réussite de cet examen et du permis de conduire dans son ensemble.
- Les trois manières possibles de passer le permis (standard, avec une durée prolongée ou accompagné d'un expert).
- Une liste commentée des outils à disposition des formateurs sur la plateforme Illias.
- Les formes possibles de collaboration avec les moniteurs.
- Pour chaque canton, les informations indispensables : la procédure d'inscription à l'examen théorique accompagné, les coordonnées du Service des automobiles, les coordonnées des moniteurs intéressés à collaborer.
- Les perspectives
- Le feedback : les formateurs sont invités à signaler toute différence entre le document de référence et la pratique, afin que les documents soient adaptés et/ou que nous ouvrons à nouveau le dialogue avec nos partenaires, surtout si les changements se font à la défaveur des personnes en situation d'illettrisme.

Ce document est à disposition sur demande.

2. Ressources pédagogiques

Après avoir étudié plusieurs CD-ROM de préparation au permis de conduire, il est apparu que trois principales difficultés ressortent des parties théoriques et des exercices de mise en situation d'examen : la lecture et l'analyse d'images, le positionnement dans l'espace à partir d'une image et la complexité langagière des questions. Ainsi, les ressources pédagogiques créées pour être mises à disposition des formatrices visent à résoudre ces difficultés :

1) La lecture et l'analyse d'images.

De nombreuses questions de l'examen théorique comportent un schéma ou une photo. Il est important de pouvoir décrypter ces images pour comprendre la situation présentée, notamment lorsqu'elle est vue de dessus. De nombreux détails sont à prendre en compte pour répondre aux questions de l'examen.

2) Le positionnement sur une image.

Pouvoir se mettre à la place d'un conducteur dans une situation présentée par un schéma est fondamental pour imaginer les décisions à prendre afin de réagir de manière adéquate. Il s'agit d'être capable de bien distinguer sa droite de sa gauche, puis de comprendre comment on se positionne par rapport aux autres protagonistes.

3) La complexité langagière des questions

Le vocabulaire et la syntaxe utilisés dans les manuels et les CD-Rom destinés aux candidats posent de nombreux problèmes aux adultes en difficulté avec la langue écrite. Il est donc important qu'ils puissent comprendre, puis s'exercer à utiliser les mots spécifiques liés à la circulation. Il faut également qu'ils saisissent le sens des tournures de phrases complexes qu'ils vont rencontrer dans l'examen.

Il n'est pas question d'entrer dans le contenu proprement dit de la théorie sur la circulation, mais plutôt de donner des outils aux candidats. Ils seront alors plus à l'aise dans la compréhension des questionnaires et seront capables de mieux se repérer dans l'espace. Bien sûr, tous les exercices reprennent des situations en lien avec le permis de conduire.

3. Liste et présentation des documents mis à disposition des formateurs et des apprenants

A. Mon guide de permis de conduire

Scénario pédagogique :

Ce scénario permet à l'apprenant de trouver les informations pour passer son permis et de prendre conscience de l'ensemble des démarches nécessaires et de leur chronologie. L'apprenant aura ainsi une vision globale de son parcours vers le permis de conduire. Il se rendra compte que l'acquisition du permis est un processus coûteux, long et difficile.

Ce scénario donne également des informations générales en fonction de chaque canton en ce qui concerne les cours premiers secours, la demande de permis provisoire, les documents à fournir, les lieux et prix des examens théoriques et pratiques, ainsi que sur les cours dispensés par les moniteurs.

Règles et exercices

Ce document contient une grille et un tableau. Une fois remplie par l'apprenant, la grille lui donnera toutes les informations nécessaires pour commencer sa formation. Le tableau lui permet d'établir une planification de son parcours de formation en se questionnant sur les éléments qui vont favoriser ses apprentissages ou ceux qui vont plutôt le freiner. Le scénario établit en même temps l'accord de formation entre l'apprenant et le formateur.

B. Vocabulaire du permis de conduire

Règles et exercices

Le vocabulaire très spécifique des questions théoriques peut pénaliser la compréhension des questions. Il s'agit de mots peu utilisés dans le langage courant ou ayant une signification différente de celle utilisée habituellement. Plusieurs exercices travaillent la connaissance et l'apprentissage de nouveaux mots.

C. Questions de la théorie du permis

Scénario pédagogique

Ce scénario vise à aider l'apprenant à appréhender les questions de l'examen théorique. Il s'agit de questions à choix multiple (QCM) qui présentent un certain nombre de difficultés, notamment dans leur formulation. En outre, il peut y avoir une ou deux réponses correctes sans que cela soit forcément indiqué.

Règles et exercices

Plusieurs types de questions sont proposés pour que l'apprenant puisse les différencier. Il travaillera pour : savoir s'il y a une ou deux réponses correctes, décomposer des phrases complexes, comprendre des négations et des adverbes fréquemment utilisés. Les exercices sont basés sur des questions tirées de logiciel de préparation à l'examen théorique.

D. Compréhension écrite de diverses formulations revenant souvent dans les questions

Scénario pédagogique

Dans ce scénario, l'apprenant va pouvoir aborder des expressions et des tournures de phrases complexes qui lui permettront de se familiariser avec un langage écrit très précis et dont il faut comprendre les nuances.

Règles et exercices

Les exercices portent sur la compréhension de phrases contenant, par exemple, un gérondif, une conséquence, une restriction ou utilisant des connecteurs particuliers.

E. Se repérer dans l'espace pour le permis de conduire

Règles et exercices

Le but des exercices de ce document est que l'apprenant puisse appréhender sa position et la communiquer en fonction de divers référents (position absolue, relative à quelqu'un ou à quelque chose) et selon plusieurs types de consignes (carte, indication orale, indication écrite). L'apprenant doit déjà maîtriser le vocabulaire de base (gauche, droite, avant arrière, tout droit, reculer, tourner, avancer, haut, bas, etc.).

Au début, des exercices papiers sont proposés, puis les apprenants sont invités à travailler à l'ordinateur à l'aide de sites internet. De nombreux exercices proposent toutes sortes de situations et permettent en plus à l'apprenant de se familiariser avec l'utilisation de l'ordinateur et le maniement de la souris. Cet apprentissage est utile, car les examens se font tous maintenant sur des supports informatiques.

Les exercices se veulent progressifs, ils touchent : 1) le vocabulaire simple et la latéralité, 2) la lecture d'images ou de schémas, 3) le positionnement et le déplacement 4) l'analyse et la compréhension de situations routières présentées sous diverses formes.

F. Présentation et analyse de différents logiciels et sites internet

Il existe de nombreux logiciels que l'on peut acheter dans le commerce pour se préparer à l'examen théorique. On trouve également des sites gratuits sur internet. Ce document en présente quelques-uns et analyse globalement leur contenu.

Les scénarios pédagogiques et les exercices sont à disposition sur demande.

V. Perspectives

Si le projet a permis la clarification de la situation actuelle et des résultats pour l'accès facilité au permis de conduire, quelques tâches devront cependant encore être effectuées au-delà de la fin du projet pour garantir sa pérennité. Ces travaux seront effectués en 2015, voire à plus long terme.

1. Cours spécifiques « Préparation du permis de conduire » à l'attention des adultes en situation d'illettrisme

- Soutenir et conseiller les sections qui souhaitent organiser un cours spécifique.
- Concevoir le cours, garder une trace du concept et évaluer l'expérience. Mettre à disposition des autres sections les résultats de ces cours-pilotes.
- En collaboration avec la section concernée, coordonner la communication interne et externe lorsqu'un cours est organisé (comité opérationnel, service des automobiles, moniteurs de conduite, personnes-relais, etc.)

2. Collaboration avec les Services des automobiles

- Genève : attendre la validation du PV de la négociation par les Services des véhicules du canton et suivre la mise en œuvre des décisions prises.
- Vaud : attendre la validation du PV de la négociation par le Service des automobiles et évaluer la nécessité d'une renégociation, voire d'une intervention politique.
- Faire valider les modèles d'attestation par les sections et par les Services des automobiles dans les cantons de Genève et Vaud.
- Informer le Service des automobiles du canton concerné lorsqu'une section organise un cours spécifique.
- Rester à disposition des sections qui seraient confrontées à des candidats dont la situation justifierait de continuer les négociations en faveur de toutes les personnes en difficulté avec l'écrit.

3. Collaborations avec les moniteurs

- Fixer les dates du module de sensibilisation pour les prochaines volées de formation de base des moniteurs dans les écoles partenaires.
- Finaliser l'organisation du module de sensibilisation dans la formation continue des moniteurs, rédiger et diffuser l'information sur ce module (descriptif officiel, article à paraître dans la newsletter adressée aux moniteurs, document à joindre aux courriers d'information adressés personnellement aux moniteurs).
- Créer un réseau de moniteurs pouvant collaborer directement dans le cadre de cours spécifiques.

4. Outils pédagogiques pour les formatrices

- Finaliser le document de référence à l'attention des formatrices et le leur transmettre.

- Dans les sections où la procédure a changé et où elle implique que les formatrices signent des attestations, mettre le document sur intranet et modifier le classeur de référence des formatrices.
- Mettre en page les derniers scenarii pédagogiques et les mettre à disposition des formatrices sur la plateforme informatique Ilias.

5. Feedback et veille stratégique

- Vérifier régulièrement l'évolution des procédures d'inscription à l'examen théorique accompagné. Si les changements se font à la défaveur des personnes en situation d'illettrisme, reprendre contact avec le Service des automobiles concerné.
- Mettre à jour régulièrement les différents documents de référence.

Conclusion générale

Le présent rapport a explicité l'ensemble des démarches effectuées durant le projet. La conclusion générale met en regard les 5 objectifs initiaux avec les résultats obtenus.

1. Obtenir une vue d'ensemble des conditions d'accès au permis de conduire pour adultes en situation d'illettrisme dans les différents cantons romands

Objectif atteint.

- ✓ Le présent rapport fait office d'un état de lieu de la situation actuelle.

2. Sensibiliser les moniteurs d'auto-école à la problématique de l'illettrisme, créer des collaborations et un réseau de partenaires

Objectif atteint.

- ✓ Les interventions dans la formation de base des moniteurs ont été réalisées dans les deux écoles romandes des moniteurs et se poursuivront au-delà de la fin du projet.
- ✓ Un accord de principe a été obtenu pour les interventions dans le cadre de la formation continue. Les formations auront vraisemblablement lieu en 2016-2017.
- ✓ Les nombreux contacts avec les moniteurs des différents cantons tout au long du projet ont préparé le terrain pour des collaborations fructueuses lors de la réalisation prévue de cours spécifiques « préparation du permis de conduire pour le public en situation d'illettrisme. »

3. Mettre à disposition des formateurs des cours Lire et Ecrire des informations et des ressources pédagogiques pertinentes pour accompagner les apprenants dans leur démarche d'obtention du permis de conduire

Objectif atteint.

- ✓ Les formateurs disposent d'informations sur les démarches administratives pour faciliter l'accès à l'examen théorique.
- ✓ Les formateurs disposent de ressources pédagogiques et d'exercices variés pour préparer les adultes en situation d'illettrisme au permis de conduire.
- ✓ Toutes les ressources sont accessibles au public à travers la plateforme Ilias.

4. Négocier les conditions d'accès facilitées pour l'examen « accompagné » avec les services cantonaux de la circulation

Objectif partiellement atteint.

- ✓ Des contacts et négociations ont été menés dans l'ensemble des cantons romands.
- ✓ Les résultats des négociations ont permis de prolonger la durée de l'examen théorique pour des adultes en difficulté avec l'écrit et de faciliter les démarches pour accéder à l'examen théorique accompagné
- ✓ Une partie des résultats obtenus sera mis en œuvre au-delà de la fin du projet.

L'accès à l'examen théorique pourrait encore être davantage facilité dans de nombreux cantons. Deux objectifs paraissent prioritaires :

- L'examen de théorie avec durée prolongée devrait passer de 60 à 90 minutes. En effet, de l'avis de plusieurs formatrices expérimentées, un quart d'heure supplémentaire ne sera souvent pas suffisant pour un candidat en difficulté avec l'écrit, même s'il s'est longuement entraîné sur un logiciel. Cette durée prolongée limiterait aussi le recours à l'examen accompagné, coûteux autant pour le candidat que pour les services des automobiles.
- L'accès à l'examen théorique accompagné ne devrait plus être restreint par le manque de personnel. L'examen accompagné est facturé aux candidats. Cette recette supplémentaire peut permettre aux Services des automobiles l'engagement de personnel supplémentaire pour cette tâche. Cette forme d'examen devrait devenir un droit pour tous les publics fragilisés dont le besoin peut être attesté par des professionnels compétents.

5. Collaborer avec l'ASA (Association des services des automobiles) en vue de la simplification du langage des questions posées lors de l'examen théorique pour l'obtention du permis de conduire

Objectif non atteint : l'ASA n'a pas accepté de rencontrer les responsables du projet.

Cette réaction semble être le symptôme d'un manque de compréhension généralisé des difficultés qu'une large frange de la population rencontre avec l'écrit.

L'illettrisme est un problème de société. On peut certes attendre des individus qu'ils améliorent leurs compétences de base, mais l'administration devrait aussi faire des efforts de simplification des documents écrits pour améliorer l'accessibilité aux prestations. En effet, selon les études internationales, il faut un niveau de littératie de 3 sur 5 pour être à l'aise dans la vie quotidienne en Suisse. Or près de la moitié de la population présente un niveau 1 ou 2. La population concernée par des difficultés dépasse donc largement le public adulte en situation d'illettrisme au sens strict. Il concerne également, par exemple, les migrants allophones qui ont appris une langue nationale par leurs propres moyens et qui présentent des lacunes dans la maîtrise de l'écrit. La possibilité de passer l'examen théorique dans les principales langues de la migration a malheureusement été supprimé. Cette décision rend difficile l'accès au permis de conduire à une large frange de la population et, par conséquent, à son intégration sociale et professionnelle.

La procédure administrative d'inscription pour le permis de conduire et la complexité des questions de l'examen théorique, basées sur des textes de loi fort éloignés du langage courant, n'est que la « pointe de l'iceberg » d'une problématique beaucoup plus générale. Il s'agirait d'entreprendre un vaste travail auprès des administrations publiques pour qu'une multitude de documents soient rédigés dans un langage accessible au plus grand nombre. D'ailleurs, la simplification des textes sera le thème du colloque national sur l'illettrisme en 2015.

Nous avons passé en revue les 5 objectifs spécifiques du projet. Reste à savoir si l'objectif principal « faciliter l'accès au permis de conduire pour des adultes en situation d'illettrisme » est désormais atteint.

Tout au long du projet nous avons rencontré des représentants des autorités et des moniteurs sensibles à la cause de l'illettrisme et prêts à réfléchir avec nous à l'accès facilité au permis de conduire. Leur ouverture d'esprit a permis de mettre en place des mesures

facilitatrices dans la plupart des cantons. Dans certains cantons, l'accès à l'examen accompagné est encore trop restrictif et devra vraisemblablement être négocié par voie politique. Dans d'autres, la mise en œuvre des résultats obtenus se poursuivra au-delà de la fin du projet. Dans l'ensemble des cantons il s'agira de rester vigilant pour ne pas perdre les résultats obtenus.

Nous avons globalement atteint ce qui était possible dans la limite du temps et des moyens disponibles dans le cadre du projet. La problématique de l'accès au permis de conduire pour le public en difficulté avec la langue écrite demande cependant un effort constant de renégociation avec les autorités compétentes et d'expérimentation de nouveaux modèles de collaboration entre les organismes de formation et les moniteurs. Une partie des tâches décrites dans les « perspectives » pourra être prise en charge dans le cadre du travail de l'Association Lire et Ecrire. Pour garantir cependant l'exécution de l'ensemble des démarches restantes, notamment la renégociation avec les administrations et la mise en place des nouvelles collaborations avec les moniteurs, un poste de permanent à faible pourcentage serait nécessaire dans les années à venir. Pour cela, des ressources financières complémentaires devront être trouvées.

Nous aimerions remercier ici toutes les personnes et services qui ont collaboré à la création d'une ouverture supplémentaire pour les adultes qui peinent à comprendre les écrits de leur vie quotidienne. Faciliter l'accès au permis de conduire contribue à l'intégration sociale et professionnelle de ces adultes et leur ouvre de nouveaux horizons et une nouvelle liberté.

Liens et références

Sites d'informations

- ASA : Association des services automobiles à Berne : www.asa.ch
- ASCM : association suisse des moniteurs de conduite : www.fahrlehrerverband.ch
- Ecole Prométhée : école de formation de moniteurs à Savigny : www.cfr-savigny.ch
- Ecole Prof. Romande pour Moniteur de Conduite : www.frec.ch
- OAC : Ordonnance réglant l'admission à la circulation routière : www.admin.ch/ch/f/rs/c741_51.html

Services des autos :

- Valais : www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=25009&Language=fr
- Vaud : www.vd.ch/themes/mobilite/automobile/
- Genève : www.ge.ch/san/
- Neuchâtel : www.scan-ne.ch
- Jura : www.jura.ch/DFJP/OVJ/Permis-de-conduire.html
- Berne : www.pom.be.ch/pom/fr/index/strassenverkehr-schiffahrt.html
- Fribourg : www.ocn.ch